La réforme des rythmes scolaires à Montrouge : Nous voulons des réponses

Etat des lieux

La réforme des rythmes scolaires a été annoncée à la rentrée 2012. Les communes devaient se prononcer avant le mois de mars 2013 sur l'application de la réforme à la rentrée 2013 ou à la rentrée 2014.

En décembre 2012, la mairie de Montrouge a annoncé qu'elle allait demander le report à septembre 2014. De même, elle a annoncé son projet d'organiser une grande concertation au niveau de la commune avec tous les partenaires de l'école : services de la mairie, enseignants, parents d'élèves mais également les associations de la commune.

Le Conseil Municipal a voté en décembre 2013 une nouvelle organisation pour la rentrée scolaire 2014. L'année prochaine, les enfants de Montrouge auront une semaine d'école répartie sur 4,5 jours avec école le mercredi matin de 8h30 à 11h30, et les autres jours de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45.

Depuis, des réunions ont été organisées par la mairie qui a reçu séparément les représentants de parents d'élèves et les directeurs d'écoles. Lors de ces réunions, la mairie a informé les parents que les services de la mairie (enseignement, jeunesse et sport) travaillaient sur différents scénarios d'organisation du temps périscolaire de 15h45 à 19h00 mais aucune information précise sur l'organisation prévue n'a été donnée. Aucune concertation de grande ampleur au niveau de la commune n'a été mise en place, contrairement à ce qui avait été annoncé.

Demandes de la FCPE

Malgré les questions posées par les représentants des parents d'élèves sur l'organisation de la plage horaire 15h45 à 19h00, aucune réponse concrète n'a été apportée. Les parents d'élèves FCPE de Montrouge souhaitent rappeler les positions qui sont les leurs concernant la mise en place de la réforme :

- **Durée / organisation des activités :**
  - créneaux horaire d'une heure ou une heure et demie minimum qui permettent la mise en place de "vraies" activités et non pas d'une simple garderie.
  - taux d'encadrement des enfants par les animateurs permettant de faire des activités de qualité et en sécurité (au minimum : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans).
  - activités proposées au trimestre qui permettent des inscriptions plus faciles et un meilleur suivi pour les équipes d'animation.
  - remise à plat de l'organisation de la pause méridienne dans le cadre de la réflexion sur les rythmes afin d'y proposer de "vraies" activités.

- **Lieux pour les activités :**
  - faute d'espaces disponibles dans les écoles, certaines activités doivent se dérouler dans des locaux extérieurs à l'école
  - pas d'utilisation des salles de classes pour les activités périscolaires

- **Une organisation concertée entre tous les adultes intervenant auprès des écoliers et intégrant des associations ou intervenants extérieurs / complémentarité avec les animateurs :**
  - mise en place de partenariat avec les associations notamment celles de la ville
  - renforcement des équipes d'animation et des moyens qui leur sont donnés
  - complémentarité animateurs / intervenants extérieurs
  - formalisation de cette organisation dans un document rédigé par toutes les parties prenantes et consultable par tous (PEDT), cette formalisation permettant de plus à la commune de recevoir une aide financière (de la Caisse d'allocations familiales notamment).

Nous demandons à la mairie d'apporter des réponses concrètes et rapides aux questions que se posent de nombreux parents sur l'organisation des journées à la rentrée 2014 :

- **Accès à tous les enfants à la cantine du mercredi, qu'ils soient inscrits ou non aux centres de loisirs de l'après-midi**
- **Activités proposées sur les différentes plages du périscolaire (type d'activités, lieux, taux d'encadrement, etc.)**
- **Quid de l'école des sports ? Des liens entre les centres de loisirs Boileau et Buffalo et le conservatoire ?**
- **Gratuité ou facturation de ces activités périscolaires ?**

Les familles ont droit à une information claire, à moins de 5 mois de la rentrée.